

Taxe locale sur la publicité extérieure

Déclaration 2017

Identifiant du déclarant

Nom et prénom ou raison sociale :

Désignation de l'enseigne commerciale :

Nom et prénom du responsable :

N° SIRET :

Adresse de l'activité :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de l'activité) :

Déclare avoir installé les dispositifs indiqués dans le tableau annexé à la présente déclaration.

Certifie exacts les renseignements indiqués dans ce tableau.

Fait à

le,

Signature

Taxe sur la publicité extérieure - Année 2017

Tarifs

Pour les dispositifs publicitaires non numériques

- 15,40 € par m² pour chaque surface n'excédant pas 50 m²
- 30,80 € par m² pour chaque surface de plus de 50 m²

Pour les dispositifs publicitaires numériques

- 46,20 € par m²

Pour les pré-enseignes

Qu'est-ce qu'une pré-enseigne ? → Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

- 15,40 € par m²

Tous ces tarifs sont actualisés chaque année conformément à l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales.